



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Centre du
patrimoine
mondial



ÉCOLE
DU PATRIMOINE
AFRICAIN

ATELIER DE REFLEXION

« L'implication effective des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel »

2 et 3 mars 2017

Abomey-Bohicon, Bénin



RAPPORT FINAL



Résumé

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique, un atelier d'experts a été organisé à Bohicon et Abomey (Bénin) sur l'implication effective des communautés locales dans la gestion du patrimoine culturel en Afrique. L'atelier a réuni une dizaine de participants du Centre du patrimoine mondial, du FPMA, de l'ICOMOS, de l'ICCROM, de l'EPA et d'Etats Parties africains (Bénin, Mali, Sénégal). Plusieurs présentations intra-muros suivies de discussion ainsi que des activités de terrain (visite de site et séance de travail avec les parties prenantes) ont permis de préciser et d'illustrer l'objet de l'atelier ainsi que les esquisses de projets pilotes. Ceux-ci seront mis en œuvre avec des approches novatrices intégrant les objectifs de développement durable et la valorisation des savoir-faire communautaires. Les perspectives définies incluent une publication et une conférence internationale sur l'implication des communautés locales sur les sites du patrimoine mondial en Afrique.

I. Contexte et objectifs de l'atelier

Avec 90 de ses biens actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (49 culturels, 37 naturels et 8 mixtes) les ressources patrimoniales de la région Afrique sont confrontées à de nombreuses difficultés liées aux conflits armés, au terrorisme, au braconnage, au changement climatique, à l'urbanisation incontrôlée, à la pression démographique, au développement inapproprié d'infrastructures et d'activités extractives etc. Ces difficultés affectent la gestion et la conservation des biens, ce qui entraîne l'inscription d'un certain nombre parmi eux sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Dans bien de cas, ces difficultés découlent aussi du manque d'intérêt ou d'implication des communautés locales dans la protection des biens.

Aujourd'hui, la protection du patrimoine requiert le développement d'une approche intégrée et transversale tenant compte de chaque partie prenante, en premier lieu les populations autochtones et les communautés locales vivant sur et aux abords des sites. La conférence sur « la sauvegarde du patrimoine mondial africain comme moteur de développement durable » qui a eu lieu à Arusha en mai 2016 a confirmé que les communautés locales jouent un rôle essentiel dans la conservation de leurs patrimoines naturels et culturels par le biais, entre autres, de systèmes traditionnels de gestion qui se sont adaptés à différents contextes et contraintes à travers le temps. Ces systèmes, largement utilisés par les communautés, méritent d'être reconnus, formalisés et promus par les gouvernements en tant qu'outils et méthodes de conservation et de gestion durable du patrimoine. Il est également important que les autorités municipales et les gestionnaires de sites impliquent davantage les communautés locales et autochtones dans la gestion des sites du patrimoine mondial africain afin d'assurer qu'ils sont protégés, valorisés et transmis aux générations futures.

Tirant leçon d'un certain nombre d'expériences et d'approches mises en œuvre en Afrique au cours des dernières années (particulièrement l'initiative Compact et l'approche sur les

paysages historiques urbains) et en conformité avec les décisions du Comité du patrimoine mondial concernant les biens affectés par le manque d'implication efficace des communautés locales, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a réuni des experts des organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS), des Etats Parties (Bénin, Mali, Sénégal) et des institutions stratégiques (PNUD/SGP, EPA, FPMA) pour analyser la situation et définir des perspectives.

Les objectifs de l'atelier sont de :

1. Discuter des enjeux, des principaux défis et des obstacles liés au renforcement de l'implication et la participation effective des communautés locales dans la gestion des sites du patrimoine mondial en Afrique ;
2. Faire un état des lieux des approches et expériences développées par les organisations consultatives, les experts et partenaires de l'UNESCO en faveur de l'implication effective des communautés locales dans la gestion et la conservation des biens du patrimoine culturel ;
3. Préparer des documents de projets pilotes centrés sur l'implication effective des communautés locales en vue de contribuer à la mise en œuvre des Décisions du Comité du patrimoine mondial sur les sites suivants : les palais royaux d'Abomey (Bénin), les Falaises de Bandiagara (Mali), l'Île de Saint-Louis (Sénégal) et le paysage culturel de Barotse (Zambie). Les approches novatrices et les résultats de ces projets pourront être examinés dans des modalités d'exploitation ultérieures notamment une conférence internationale en 2018 sur l'implication effective et la participation des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel en Afrique.

II. Résultats de l'atelier

1. Cérémonie d'ouverture et de clôture de l'atelier

La cérémonie de lancement, au début de l'atelier, a permis à différents intervenants d'introduire le propos et de dégager des perspectives.

- Selon M. Samuel Kidiba, Directeur de l'École du patrimoine africain (EPA), la culture est l'un des défis majeurs de l'heure actuelle en Afrique. Il a réaffirmé l'importance de construire le développement de l'Afrique par la base à travers la gestion participative de son patrimoine avec les communautés. Il a ensuite rappelé que l'EPA contribue au développement socio-économique des populations à travers la conservation. Enfin, il a remercié l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et témoigné sa reconnaissance au Fonds pour le patrimoine mondial africain qui a entamé cette réflexion depuis quelques années.
- Selon M. Edmond Moukala, Chef de l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial, qui a présenté son allocution au nom de Mme Mechtild Rössler, Directrice du Centre du patrimoine mondial, l'UNESCO reconnaît l'importance que revêt

l'implication effective des communautés locales dans la gestion du patrimoine culturel en Afrique. Il a ensuite rappelé le lien sacré que les populations africaines ont toujours entretenu avec leur environnement et leur patrimoine qui ont constitué des lieux d'éducation et d'inspiration pour l'avenir des peuples africains. Il a expliqué que cette réunion visait à revisiter les réflexions qui ont été amorcées depuis une douzaine d'années par le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et ses partenaires tels que le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), l'École du patrimoine africain (EPA) et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) dans le but de les rendre opérationnelle. Il a énoncé les différents résultats qui étaient attendus de l'atelier et évoqué la vision à moyen terme, à savoir, l'organisation d'une conférence continentale voire mondiale sur cette problématique. Il a félicité et remercié les institutions et experts qui ont joué un rôle pionnier dans cette réflexion. Enfin, il a exprimé sa gratitude aux autorités béninoises pour leur accueil en insistant sur l'importance du cas des Palais royaux d'Abomey pour l'Afrique : « La réussite d'Abomey sera notre réussite ».

- M. Webber Nodoro, Directeur du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) a tenu tout d'abord à remercier les autorités béninoises, l'EPA et l'UNESCO pour l'organisation de cet atelier au thème important. Il a ensuite évoqué la vision de l'Union Africaine exprimée dans l' « Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons » en invitant les participants à s'interroger sur qui représentait le « nous » ? Selon lui, ce « nous » représente souvent les experts ou les politiciens mais également les communautés. Il a donc invité tous les participants à s'interroger tout au long de l'atelier sur « Comment faire en sorte que le patrimoine devienne un enjeu électoral ? » afin de pousser les politiciens à s'intéresser davantage au patrimoine des communautés. Enfin, il a souligné l'interdépendance entre le travail des experts et l'implication des communautés pour la réussite de toutes les actions entreprises pour la protection du patrimoine. Il a terminé son propos en citant un proverbe Makua du Mozambique « Don't just listen to the voices » afin de nous rappeler que les communautés parlent parfois uniquement par des signes et que nous devons apprendre à lire ces signes et à comprendre pourquoi elles restent parfois silencieuses.
- M. Didier Houénou, directeur du patrimoine culturel du Bénin, a rappelé que le mode de gestion unilatéral avait montré ses limites, notamment sur le site des Palais royaux d'Abomey. Il a réaffirmé l'importance pour l'Etat et les communautés de travailler de concert pour favoriser une meilleure gestion des sites. Il a ensuite remercié l'UNESCO, le FPMA et l'EPA pour leur énième venue au chevet du site d'Abomey qui apparaît comme l'enfant malade du patrimoine culturel africain. Il a exprimé son souhait de voir l'enfant malade sortir de son lit et ne plus préoccuper la communauté internationale. Il a également remercié les experts qui sont venus et qui connaissent bien les problèmes récurrents du site. Il a rappelé ceci : « Nous héritons de la terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons pour la transmettre aux générations futures pour qu'elles sachent que les générations précédentes ont bâti des éléments qui

ont une valeur universelle exceptionnelle qui sont importantes pour le futur ». Il a conclu son propos en déclarant, au nom du Ministre du Tourisme et de la Culture du Bénin, l'ouverture officielle de l'atelier.

2. Une variété d'approches et d'expériences complémentaires présentées et discutées par les participants

- M. Joseph King, Directeur de l'Unité sites de l'ICCROM a, via Skype, évoqué ses longues années de coopération avec les partenaires présents à l'atelier de réflexion. Il a rappelé que depuis les années 90, l'ICCROM travaille sur la question des communautés qui ne sont pas uniquement les gardiennes des sites mais également des parties prenantes à part entière dans leur gestion. Il a rappelé que beaucoup restait encore à faire pour renforcer leur implication dans la gestion des sites en Afrique. Il a terminé son propos en affirmant que l'Afrique avait beaucoup à enseigner au monde.
- A la suite de M. King, une série de présentations succinctes ont été faites. Mme Gwenaëlle Bourdin a, au nom de l'ICOMOS et via Skype, présenté le projet « connecting practices » et ses activités portant sur la gestion et l'implication effective des communautés locales. En complément aux propos liminaires de M. Joseph King, M. Fallo Baba Keita a, au nom de l'ICCROM, exposé le travail réalisé avec les communautés locales à travers les programmes PREMA et Africa 2009 qui s'adressaient spécifiquement au continent Africain, ainsi que la promotion des approches de conservation centrées sur les personnes. M. Souayibou Varissou a, au nom du FPMA, présenté les programmes de proximité à l'attention des communautés locales telles que les programmes sur l'entrepreneuriat et les plans d'affaire ainsi qu'un travail de recherche sur les systèmes de gestion traditionnels. Enfin, M. Khatary Mbaye du PMF/FEM-PNUD a présenté la méthodologie de COMPACT (cadres de planification, structures de gouvernances et mise en œuvre de projets), quelques expériences et leçons du programme COMPACT, notamment au Sénégal. A la suite des débats, une brève présentation sur les APAC (Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et communautaires) nous a également été présentée par le représentant du PNUD.
- La présentation des approches et expériences développées par les participants a permis de réaffirmer des principes et de développer de nouvelles perspectives en termes de gestion, de processus d'inscription et de suivi, de renforcement des capacités, de gestion du savoir, de plaidoyer etc. Ci-dessous les principales conclusions qui sont ressorties des discussions :

Gestion :

- Le mode de gestion unilatéral (Etat uniquement) a montré ses limites ;

- Les communautés ne doivent pas être uniquement considérées comme des gardiennes des sites mais comme des parties prenantes à part entière ayant des droits et des responsabilités ;
- Deux principes doivent régir l'implication et la participation des communautés : partage des bénéfices et prise de responsabilités ;
- Trouver des mécanismes pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des communautés locales ;
- Intégrer les pratiques de gestion traditionnelle dans les plans de gestion, de conservation et de valorisation des sites et assurer leur mise à jour régulière ;
- Privilégier la recherche de solutions durables à travers les mécanismes communautaires endogènes;
- Valoriser les pratiques traditionnelles et locales pour conserver durablement le patrimoine en s'inspirant de l'expérience de COMPACT;
- Prise en compte des communautés locales (ceux qui vivent sur le site) et prise en compte des acteurs (partie prenante) qui ont un intérêt direct lié à une gestion efficace des ressources du patrimoine.

Processus de préparation et de suivi des propositions d'inscription :

- Importance d'impliquer les communautés dans toute la chaîne, depuis l'inventaire national jusqu'à l'inscription des sites ;
- Prendre en compte la diversité des communautés et de leur vision, approches et interprétations et systèmes de gestion du site.

Renforcement des capacités :

- Affirmation de l'importance d'une collaboration étroite de proximité entre les experts et les communautés locales pour renforcer les capacités professionnelles et la synergie d'actions ;
- Apprendre à intégrer, écouter les communautés locales et à les accompagner ;
- Faire davantage participer les communautés locales dans les séminaires, ateliers, conférences internationales ;
- Faire participer autant que faire se peut des gestionnaires de site et des représentants communautés locales aux Sessions du Comité du patrimoine mondial ;
- Atelier de renforcement des communautés : bénéfices, responsabilisation, droits et devoir des communautés afin que les populations deviennent elles-mêmes porteuses des projets, gage de leur durabilité ;
- Mettre l'accent sur les techniques d'engagements traditionnels et alternatifs des communautés.

Gestion des savoirs :

- Rechercher, promouvoir et diffuser les connaissances sur les pratiques traditionnelles endogènes locales notamment dans la gestion des sites patrimoniaux, en vue de les capitaliser ;
- Nécessité de réaliser des publications sur l'action communautaire dans la gestion du patrimoine ;
- Echange de savoirs entre détenteurs de savoirs locaux et détenteurs de savoirs scientifiques nécessaire.

Plaidoyer :

- Démarche de plaidoyer à mettre en place pour que les communautés fassent du patrimoine un enjeu électoral ;
- Les politiciens et les élus locaux doivent rendre compte de leurs bilans sur les questions du patrimoine ;
- Présence nécessaire des gestionnaires de sites et des communautés locales au Comité du patrimoine mondial ;
- Plaidoyer pour une prise en compte dans les plans de développement local de l'influence du patrimoine sur la vie contemporaine des communautés et des individus, et travailler à son effectivité sur l'amélioration de leur qualité de vie.

Autres points :

- Nécessité d'un travail de recherche en amont pour déterminer qui représente les communautés locales ;
- Développer des indicateurs pour mesurer et évaluer la participation des communautés à la gestion des sites du patrimoine ce que les communautés savent faire ou apporter ;
- Outils adaptés venant des experts vers les communautés et vice versa.

3. Une meilleure appréciation des attentes et expectations des parties prenantes des palais royaux d'Abomey, Bénin par rapport à leur implication dans la gestion du site et la mitigation des risques (notamment les incendies cycliques et la pollution)

- Résumé et résultats de la séance de travail et d'interaction avec les communautés

Les participants ont rencontré les représentants des communautés locales et des familles royales ainsi que des artisans du Musée d'Abomey, à la Mairie d'Abomey en présence de M. Gabriel Médéou, Premier Adjoint au Maire et M. Guillaume Hollo, Secrétaire Général de la Mairie d'Abomey (cf annexe 4). Une trentaine de personnes étaient présentes. La réunion s'est tenue en français et en fon ce qui a permis une participation active des communautés locales.

Les communautés locales ont pu ainsi :

- expliquer les changements qu'elles ont constatés depuis l'inscription du site notamment les nombreuses interdictions (interdiction de faire des champs autour du site, déguerpissement des artères etc...) ;
- exposer leurs difficultés et préoccupations ;
- poser des questions aux experts (par exemple l'apport de l'UNESCO au Ministère de la Culture etc.) ;
- faire des suggestions pour la revalorisation du site (reprise des cultures, centre de distraction etc.) ;

- assurer de leur volonté de s'impliquer dans la protection et la valorisation de leur patrimoine culturel.

La rencontre a permis aux experts de :

- constater l'insuffisance d'information et de compréhension des populations sur ce qui doit et peut être attendu de l'Etat partie, d'une part et de l'UNESCO, d'autre part et enfin de la part de la mairie ainsi que des communautés elles-mêmes ;
- rappeler et expliquer que ce sont les communautés elles-mêmes qui doivent, en premier, se mobiliser et s'organiser pour la protection et la valorisation de leur patrimoine ;
- clarifier un certain nombre d'incompréhensions (valeur universelle exceptionnelle, interdictions, importance de leur implication dans la protection et valorisation, zone tampon, rôle de l'UNESCO, du ministère de la culture, de la mairie et des communautés) ;
- assurer de leur volonté de gérer le site d'une nouvelle manière en travaillant en synergie avec les communautés ;
- leur rappeler que le site leur appartient et c'est pourquoi l'Etat béninois et la communauté internationale ont besoin d'elles pour assurer une meilleure gestion et protection ;
- revenir sur la question des incendies récurrents et faire un parallèle avec le site mégalithique du Sénégal où les populations ont été encouragées à pratiquer des cultures de base comme stratégie de mitigation des incendies ;
- souligner que dans le cas d'Abomey, les cultures ne doivent pas excéder une certaine profondeur afin de préserver les éléments d'intérêt archéologique enfouis dans le site ; Aussi, il serait important de veiller à ce que la base des murs et bâtiments des Palais royaux ne soient pas affectés par la pratique des cultures de base ;
- assurer de leur volonté de maintenir les échanges à travers le gestionnaire du site et la Direction du patrimoine culturel, mais aussi de revenir pour poursuivre les fructueuses discussions et du souhait d'écouter également les femmes et les jeunes en tant que parties prenantes du site.

A l'issue de la rencontre, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- l'assainissement de l'enceinte et du pourtour du site ;
- les bénéfices concrets aux dignitaires ;
- le recrutement de surveillants temporaires du site durant la période de la saison favorable aux incendies ;

- la nécessité d’accompagner les initiatives de réhabilitation par des actions de revitalisation du site ;
 - la programmation du nettoyage participatif du site ;
 - la nécessité de clarifier les rôles, responsabilités et droits, ainsi que la clé de répartition des recettes entre l’Etat, la mairie et les familles royales ;
 - la définition du rôle des communautés dans la refunctionalisation du site et leur prise en compte dans le plan de gestion.
- Visite de quelques palais (Gbéhanzin et Houegbadja) et discussion in situ sur les enjeux et défis liés au défaut d’implication effective des communautés royales dans la gestion quotidienne et stratégique du site des Palais royaux d’Abomey

Les Palais Gbéhanzin et Houegbadja ont connu plusieurs incendies depuis 2009. Les participants ont pu constater que les éléments affectés par les incendies ont été restaurés. Toutefois, le toit des huttes réhabilitées a été recouvert de tôles et non de chaume. Le manque d’entretien des palais a également pu être observé. Les cours intérieures sont envahies par les hautes herbes et l’extérieur par les sachets plastiques, ce qui peut affecter son potentiel d’attraction touristique. Cet état d’abandon apparent résulte en partie de l’absence de réaffectation d’usage du site au profit des communautés locales en raison de leur manque d’implication dans la valorisation du bien. Les participants ont alors convenu de l’importance de répondre à ces besoins dans l’élaboration de l’ébauche du projet pilote sur les palais royaux d’Abomey.

4. Trois idées de projets développées sur la base d’études de cas au Bénin (Abomey), au Mali (Bandiagara, Djenné, Gao et Tombouctou) et au Sénégal (Saint Louis)

Sur la base des études de cas présentées par les experts, des propositions d’action ont été suggérées et débattues pour chacun des sites. Trois idées de projet ont été développées. Pour chacun d’eux, l’objectif général et les activités ont été déclinées. Ces ébauches doivent maintenant être finalisées.

En l’absence de M. Mwamulowe Kagosi, le cas du paysage culturel de Barotse (Zambie) n’a pas été présenté.

- Présentation/Discussion par M. Abdoul Aziz Guissé

Les débats concernant Saint-Louis ont porté sur l’importance de renforcer la dimension politique des communautés locales qui sont déjà très engagées dans la valorisation du site. Les participants ont également évoqué l’importance de former les jeunes des conseils de quartier ainsi que les femmes et de favoriser la création d’activités car Saint-Louis offre très peu de perspectives d’emploi. L’idée de projet suivante a donc été proposée :

Titre : Projet d'appui à la sauvegarde du patrimoine culturel de Saint-Louis

Objectif général :

- Appuyer et renforcer les associations ;
- Contribuer à mobiliser les politiques pour la sauvegarde du patrimoine de Saint-Louis ;
- Renforcer les capacités des acteurs non étatiques de Saint Louis pour la sauvegarde du patrimoine historique de St Louis.

Activités :

- Production d'outils de sensibilisation et de communication de tous les acteurs du patrimoine ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information ;
- Accompagner les jeunes ayant participé aux chantiers écoles ;
- Organiser les jeunes en Groupement d'intérêts économiques (GIE) ;
- Appui aux activités de promotion et de protection du patrimoine ;
- Renforcer les capacités professionnelles des jeunes ;
- Structurer la chambre des métiers du patrimoine ;
- Développer des outils ;
- Sensibiliser les acteurs ;
- Organiser des groupes de veille.

Cibles : conseils de quartiers, jeunes, associations de femmes

- Présentation/Discussion par M. Lassana Cissé

La présentation du cas du site des Falaises de Bandiagara a permis de souligner un des principes philosophiques qui a guidé les actions de la Mission Culturelle de Bandiagara (MCB) pour la gestion concertée du site : l'amélioration des conditions de vie des communautés vivant sur le site par une gestion participative des ressources culturelles et touristiques locales. Mais la situation sécuritaire du pays a particulièrement affecté le site (pauvreté accentuée, radicalisation, exode des jeunes, pillage et trafic illicite) et créé une baisse d'intérêt pour la conservation du bien ainsi qu'une déresponsabilisation de la population. Les participants ont donc jugé pertinent de développer un projet qui tenterait de freiner l'exode rural en aidant les jeunes à contribuer à la vie économique en participant à la conservation du site. L'idée de projet suivante a donc été proposée :

Titre : Métiers du patrimoine et emploi des jeunes

Objectif général : Contribuer à la protection du patrimoine pour juguler le phénomène d'exode rural

Activités :

- Revitaliser le secteur de l'artisanat d'art;
- Restaurer les sites et monuments dégradés (Gao, Djenné et pays Dogon) ;

- Former les jeunes dans différents métiers du patrimoine (maçonnerie traditionnelle, artisanat d'art, gestion des manuscrits anciens...);
- Organiser des campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information sur l'importance du patrimoine et les phénomènes de la radicalisation et de l'exode rural.

Impacts :

Contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté au Mali

La situation post-crise sur les sites du patrimoine mondial de Tombouctou, des Villes anciennes de Djenné et du Tombeau des Askia (Gao) a également été présentée.

- Présentation/Discussion par M. Didier Houenoude

Abomey a fait l'objet d'un long débat alimenté par les approches de solutions proposées par le DPC, les résultats de la réunion avec les autorités et communautés locales ainsi que la visite de site. Les discussions ont permis de réviser le projet « Gestion communautaire des Palais royaux d'Abomey » préparé par le Centre du patrimoine mondial avant l'atelier de réflexion. L'importance de susciter l'intérêt de la diaspora béninoise y compris des descendants des familles royales a également été soulevée. L'idée de projet suivante a été proposée :

Titre : Renforcement de la gestion des palais royaux d'Abomey ou Sauvegarde participative des palais royaux d'Abomey

Objectif général :

Contribuer à la revitalisation des pratiques culturelles et des espaces en vue de la gestion participative des palais royaux d'Abomey

Partie 1 : définir les activités que les populations pourront mener en respectant l'authenticité du site

Activité : réaliser un inventaire des publications sur la vie dans les Palais Royaux d'Abomey. Les résultats de cet inventaire pourront mener à la création d'une reconstitution documentée de la vie dans les Palais ainsi qu'à une meilleure interprétation du site.

Partie 2 : Capitaliser sur les résultats de l'inventaire pour mettre en œuvre des activités pour refunctionaliser le site

Activités :

- Sensibiliser la population ;
- Appropriation par les jeunes et familles royales ;
- Attribution de nouvelles fonctions ;
- Revitalisation du conservatoire des Danses royales d'Abomey ;
- Mise en place d'un système de surveillance renforcée.

5. Des perspectives discutées en termes d'actions en 2017-2018

- Finalisation des documents de projets et mise en œuvre sur le terrain ;
- Préparation d'une conférence internationale sur l'implication des communautés dans la gestion du patrimoine mondial en Afrique (2018) ;
- Préparation d'une publication sur l'implication des communautés dans la gestion du patrimoine mondial en Afrique.

6. Conclusion

Cet atelier de réflexion a constitué une étape importante dans la mise en œuvre de la recommandation¹ du second cycle de rapports périodiques portant sur l'engagement des communautés locales qui souligne la nécessité de reconnaître, formaliser et documenter les systèmes de gestions traditionnels ainsi que d'« *d'assurer leur parfaite harmonisation avec les mécanismes de gestion existants déjà approuvés* » ; car les participants ont convenu de l'importance de préparer un projet de publication sur l'action communautaire dans la gestion du patrimoine culturel en Afrique. Cette publication s'inspirera notamment des publications existantes, portant sur l'expérience des sites naturels, notamment du programme COMPACT.

Par ailleurs, en réunissant autour de la table une institution d'enseignement (EPA), une institution financière (FPMA), les responsables du patrimoine des pays concernés (DPC) et un expert des sites naturels (COMPACT), l'atelier a contribué au développement d'une approche concertée de la gestion du patrimoine naturel et culturel.

L'atelier a également contribué à la prise en compte d'une diversité de sites, incluant ceux touchés par les conflits dans le contexte actuel d'émergence d'une nouvelle forme de « guerre culturelle » (Pays Dogon) qui vide les sites de leurs forces vives, accentue la pauvreté et la dégradation des biens culturels.

Enfin, il a contribué à l'élaboration de projets à caractère démonstratifs sur des sites reflétant la diversité des menaces (anthropique, conflit, etc.) auxquelles le patrimoine peut être confronté et pour lesquelles les communautés locales peuvent jouer un rôle de premier plan dans la protection et la conservation.

¹ « Les communautés locales et les populations autochtones devraient être étroitement associées aux activités de conservation, protection et gestion des biens du patrimoine mondial, en vue de garantir la durabilité à long terme des sites »

- « Qui plus est, leur participation devrait se traduire par des avantages économiques et sociaux tangibles, ce qui implique aussi un engagement accru de la part des acteurs du secteur privé »

III. Recommandations de l'atelier de réflexion

Nous, les participants à « l'Atelier de réflexion sur l'implication effective des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel », qui s'est tenu à Abomey-Bohicon (Bénin) du 02 au 03 mars 2017, remercions le Centre du patrimoine mondial pour avoir organisé cet atelier en étroite collaboration avec le Fonds pour le Patrimoine mondial africain (FPMA), l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA) et le Ministère du Tourisme et de la Culture du Bénin, avec le soutien technique du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM);

- Rappelant les Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, paragraphe 40, réitérons l'importance d'impliquer les communautés locales dans la gestion des sites du patrimoine ;
- Rappelant l'adoption de la Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention lors de sa 20e session (UNESCO, 2015) comme stipulé par l'Agenda 2030 et de la Déclaration de Ngorongoro à Arusha-Tanzanie qui mettent en évidence le rôle crucial des communautés locales et des peuples autochtones en tant que gardiens des sites du patrimoine mondial ;
- Rappelant, par ailleurs, la Recommandation concernant l'approche centrée sur le paysage historique urbain (HUL), adoptée le 10 novembre 2011 par la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO élaborée pour les sites culturels ;
- Rappelant l'adoption des Communautés en tant que « cinquième C » des objectifs stratégiques (en complément des objectifs liés à la crédibilité, la conservation, au renforcement des capacités et à la communication) pour la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial lors de la 31ème session du Comité du patrimoine mondial en 2007 à Christchurch (Nouvelle-Zélande) ;
- Rappelant les recommandations de la célébration du 40è anniversaire de la Convention du patrimoine mondial (Johannesburg, Afrique du Sud, 2012) et du 10è anniversaire du FPMA (Maropeng, Afrique du Sud, 2016) ayant affirmé la position des communautés africaines qui stipule “rien pour nous sans nous” ;
- Rappelant la nécessité de mettre les peuples en particulier les femmes et les jeunes au centre des initiatives de développement et le besoin de développer des lignes directrices comme évoqué dans l'Agenda 2063, « l'Afrique que nous voulons » de l'Union Africaine ;
- Reconnaissons que la meilleure protection du patrimoine naturel et culturel se fera à travers une vision progressive et une approche de gestion intégrée de la manière dont il sera capable de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ;

- Reconnaissons l'intérêt et le succès de la mise en œuvre des projets phares entrepreneuriat (FPMA) et du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM)/COMPACT ;
- Reconnaissons que par leur participation et leur engagement, les communautés contribuent à la mise en œuvre des conventions et protocoles relatifs à la protection du patrimoine mondial ;
- Réaffirmons que les conditions préalables à l'implication effective des communautés pour la gestion durable des sites nécessitent de partager les responsabilités et les bénéfices ;
- Rappelons que l'implication des communautés en particulier en Afrique doit tenir compte à la fois de l'interaction et l'harmonie entre culture et nature dont bénéficie les sites africains ;
- Renforcer les capacités des communautés locales à saisir les avantages des enjeux électoraux pour la valorisation de leur patrimoine ;
- Invitons le Centre du patrimoine mondial et le FPMA en partenariat avec les institutions spécialisées, les experts africains dans le domaine du patrimoine et des communautés à initier une publication sur la participation communautaire dans la gestion du patrimoine ;
- Invitons également les États parties, les collectivités territoriales, les commissions nationales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les clubs UNESCO et les écoles associées, ainsi que les médias, à apporter leur soutien dans les actions et mobilisations des communautés pour une meilleure gestion du patrimoine ;
- Encourageons vivement les différents partenaires africains, les institutions multilatérales internationales et régionales, telles que le système des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Africaine, le Commonwealth, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement, ainsi que les donateurs nationaux et les communautés politiques régionales de l'Afrique, notamment l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à soutenir les efforts de protection du patrimoine culturel et naturel par l'implication effective des communautés locales.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Centre du
patrimoine
mondial

LISTE DES ANNEXES



African World
Heritage Fund



ÉCOLE
DU PATRIMOINE
AFRICAIN

Annexe 1 : Note conceptuelle de l'Atelier de réflexion

Implication effective des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel

I. Contexte

A. Introduction et problématique

La région de l'Afrique recèle une remarquable richesse naturelle et culturelle. Elle compte 90 sites (48 sites culturels, 37 sites naturels, 8 sites mixtes) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les territoires africains ruraux et urbains abritent l'essence même de l'identité culturelle africaine constituée, à travers le temps par les échanges socioculturels, économiques et spirituels qui s'y sont déroulés et qui ont donné naissance à des créations uniques au monde tant immatérielles que matérielles. La valorisation de ces richesses culturelles et patrimoniales, à l'intérieur des collectivités locales, départementales, sous régionales et régionales renforce la dimension culturelle de celles-ci, et contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations africaines.

Toutefois, les ressources du patrimoine africain font face à de nombreux défis liés aux conflits armés, au terrorisme, au braconnage, au changement climatique, à l'urbanisation incontrôlée et à la pression provoquée par la croissance démographique. Ces situations affectent la gestion et l'état de conservation des biens, ce qui entraîne l'inscription de nombreux sites africains sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le continent représente ainsi 33% des biens inscrits sur la liste du patrimoine en danger. Si les menaces résultent souvent des conflits armés qui ont (eu) lieu sur ces territoires, elles s'expliquent aussi dans d'autres cas par un certain désintérêt ou un manque d'implication des communautés locales dans la protection de ces biens.

Aujourd'hui, la protection de ce patrimoine nécessite le développement d'une approche intégrée et transversale incluant tous les partenaires, au premier rang desquels les communautés locales et autochtones liées aux sites du patrimoine africain. La conférence « La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » organisée à Arusha en mai 2016 a confirmé que les communautés locales africaines jouent un rôle de premier plan dans la conservation de leur patrimoine naturel et culturel en développant des systèmes de gestion traditionnels qui ont évolué, s'adaptant à différents contextes et défis sans renier les valeurs locales.

Ces systèmes sont largement reconnus par les communautés, mais il faut également que les gouvernements les reconnaissent, les formalisent et les promeuvent comme de véritables outils de gestion et de conservation durables du patrimoine.



ICCROM



ICMOS

Les collectivités locales africaines doivent impliquer de manière accrue les communautés locales et autochtones dans la gestion des sites du patrimoine mondial africain afin qu'elles deviennent les garants de sa protection, sa valorisation et de sa transmission aux générations futures.

B. Justification

En adoptant les Communautés en tant que « cinquième C » des objectifs stratégiques (en complément des objectifs liés à la crédibilité, la conservation, au renforcement des capacités et à la communication) pour la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial lors de la 31^{ème} session du Comité du patrimoine mondial en 2007 à Christchurch (Nouvelle-Zélande), le Comité a reconnu le rôle important des populations autochtones et des communautés locales dans la conservation des sites du patrimoine mondial (Décision 31COM 13A).

De même, l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté une Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention lors de sa 20^e session (UNESCO, 2015) qui met en évidence le rôle des communautés locales et des peuples autochtones en tant que gardiens des sites du patrimoine mondial.

De fait, les communautés locales et peuples autochtones sont considérés comme des partenaires qui doivent être pris en compte dans la gestion des biens du patrimoine mondial. Leur participation accrue doit également contribuer à leur développement à travers la création de moyens de subsistances durables (Cahiers du patrimoine mondial n°31).

Pour promouvoir l'implication effective des communautés locales africaines dans la gestion durable des sites du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial a lancé en 2000 l'initiative « Gestion communautaire de la conservation des aires protégées » (COMPACT) pour les sites naturels, afin de démontrer comment des initiatives fondées sur les communautés peuvent accroître de manière significative l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans des aires protégées d'importance mondiale. L'initiative a permis l'amélioration de la cogestion des sites avec les communautés locales tout en leur apportant des avantages en termes de moyen de subsistance et d'autonomisation des organisations de femmes.

Par ailleurs, l'approche centrée sur la Recommandation concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée le 10 novembre 2011 par la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a été élaborée pour les sites culturels. Cette approche va au-delà de la conservation de l'environnement physique, pour appréhender l'ensemble de l'environnement humain dans ses éléments matériels et immatériels. Elle vise à améliorer la durabilité des processus et des projets de planification et d'aménagement en prenant en compte l'environnement bâti existant, le patrimoine immatériel, la diversité culturelle, les facteurs socio-économiques et environnementaux et les valeurs des communautés locales. En revanche, bien que cela soit prévu, elle n'a pas encore donné lieu à une mise en œuvre opérationnelle.

Malgré les résultats positifs enregistrés, ces deux mécanismes présentent des limites. La méthodologie de COMPACT qui se concentre sur l'implication des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine mondial s'applique uniquement aux sites naturels. L'approche centrée sur le paysage urbain historique concerne strictement les villes historiques et se limite à un concept qui ne dispose pas de phase opérationnelle. De ce fait, ces mécanismes ne peuvent être

appliqués en réponse aux besoins spécifiques de certains sites culturels du patrimoine mondial, ce qui soulève la nécessité de développer une approche novatrice.

En outre, l'ICCROM en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'École du patrimoine africain (EPA) et le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), a également œuvré pour le renforcement des capacités africaines en conservation des sites dans le cadre du programme pionnier Africa 2009. Ce programme a eu un grand impact positif sur la gestion des sites du patrimoine culturel avec la ferme conviction que les problèmes liés à la conservation du patrimoine en Afrique doivent être abordés non seulement par des solutions techniques mais aussi par une meilleure compréhension de la relation entre le patrimoine culturel et son cadre socio-économique et environnemental. Cette approche a été davantage propagée par des programmes de renforcement de capacités en matière de conservation du patrimoine.

L'objectif global d'Africa 2009 était de renforcer les capacités nationales en Afrique subsaharienne pour la gestion et la conservation du patrimoine culturel et avec pour principale activité le renforcement des capacités humaines aux différents niveaux. Le programme a permis de sensibiliser davantage de professionnels, de décideurs et les communautés locales à l'importance du patrimoine culturel et à son rôle dans le processus de développement national par le biais de séminaires thématiques. Des plans de gestion ont été élaborés pour plusieurs sites dont certains ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le programme a également facilité l'engagement intellectuel et l'échange sur les questions liées à la conservation des sites du patrimoine en Afrique.

D'autre part, au cours des 6 dernières années, l'ICCROM a développé de nouvelles approches pour l'implication locale dans la conservation du patrimoine à travers son programme : promouvoir les approches de Conservation centrées sur les personnes: Patrimoine vivant. Grâce à ce programme, l'ICCROM a mené des recherches et développé des activités sur le sujet et a mis en œuvre deux cours (un international et un pour l'Europe du Sud-Est) sur le thème des approches de Conservation centrées sur les personnes. Cette approche peut servir de base à l'élaboration d'une initiative plus centrée sur la population en matière de conservation en Afrique subsaharienne.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique et en cohérence, entre autres, avec le plan d'action 2012-2017 du second cycle de rapports périodiques pour l'Afrique (UNESCO) et la Vision « Agenda 2063 - l'Afrique que nous voulons » de l'Union Africaine, le Fonds pour le patrimoine africain (FPMA) a mené plusieurs programmes de proximité à l'attention des communautés locales. L'un de ces programmes concerne la préparation aux risques qui s'est décliné en ateliers régionaux suivis de projets pour appliquer les concepts développés sur les sites. A l'occasion de ces projets de sites (field projects), des interactions se sont développées avec différentes parties prenantes, en particulier avec les communautés locales en vue de leur implication dans la planification et l'exécution des activités. Par exemple, sur le site transfrontalier de Mosi oa-Tunya/Chutes Victoria, un projet de jardinage communautaire mis en place dans la partie zambienne, a permis de créer des alternatives aux populations riveraines et de réduire l'intensité de la prédation des ressources forestières autrefois surexploitées pour les articles touristiques. De même, les populations riveraines des Palais royaux d'Abomey (Bénin) ont été

étroitement associées au développement du plan de gestion de risques qui devait être intégré au plan de gestion des palais alors en préparation en 2014. Si ces actions de terrain entreprises en collaboration avec des centres de formation professionnelle tels que l'École du Patrimoine Africain (EPA) et le Centre pour le Développement du Patrimoine en Afrique (CHDA) doivent encore prouver leur efficacité sur le long terme; elles représentent néanmoins des tentatives prometteuses dont les acquis peuvent être capitalisés dans le cadre du présent projet. Ce projet est aussi en cohérence avec l'objectif 3 du plan stratégique 2016-2019 du FPMA qui concerne la stimulation de l'inclusion des biens du patrimoine mondial dans la croissance durable au profit des communautés locales.

Voici quelques cas de figure où le besoin de renforcer l'interaction entre le bien et les communautés ne peut se faire attendre :

- La **ville de Saint-Louis du Sénégal** est a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2000 pour son patrimoine urbain. Le site est confronté à de nombreuses menaces liées entre autre au développement urbain incontrôlé, au mauvais état de conservation des bâtiments, aux modifications architecturales et urbaines qui affectent l'authenticité ainsi que l'intégrité de la ville. Ces problèmes sont notamment accentués par des facteurs tels que le manque de sensibilisation des populations aux valeurs patrimoniales et la pauvreté. Durant sa dernière session le Comité a instamment prié l'Etat partie de renforcer les actions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des décideurs politiques et institutionnels en matière de conservation et de protection du bien (Décision 40 COM 7B.18).
- Le site des **falaises de Bandiagara** du pays dogon au Mali a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1989. Il s'agit d'un paysage culturel exceptionnel qui comprend des plateaux, des falaises et des plaines ainsi que 289 villages aux traditions sociales prestigieuses encore vivantes. La situation d'instabilité sécuritaire du Mali a affecté le site qui est soumis à des fouilles illégales et au commerce illicite d'artefacts culturels locaux. Durant sa dernière session, le Comité du patrimoine mondial a instamment prié l'Etat partie de poursuivre sa collaboration avec les communautés locales pour sensibiliser à la valeur des artefacts culturels locaux et garantir le fait que les différentes parties prenantes participent à l'entretien et au suivi de ce patrimoine. Il a également été demandé à l'Etat partie, dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion, d'élaborer des mesures de soutien en faveur du développement et de la diversification des moyens de subsistance durables pour les communautés locales (Décision 40 COM 7B 64).
- Le site des **Palais Royaux d'Abomey au Bénin** (Décision 39COM 7B.37) est inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1985. En 2015, deux incendies ont détruit de nombreuses cases, menaçant ainsi l'intégrité du bien. Les circonstances de ces deux accidents peuvent être attribuées en partie au manque de supervision et de vigilance des populations locales découlant d'un manque d'implication et d'appropriation de la gestion du site. Il existe également des problèmes de dialogue entre les différentes

parties prenantes à savoir les familles royales, l'autorité locale et l'organisme chargé de la gestion du site qui entravent les actions de protection et de conservation du bien et la gestion des catastrophes. La protection du site est également compliquée par le fait que le plan de gestion et de conservation 2012-2017 n'a pas été mis à jour.

- **Le paysage culturel du Barotse** (différé) est inscrit sur la liste indicative de la Zambie. Il abrite un palais royal et un cimetière qui sont des lieux sacrés pour les communautés locales vivant sur le site. Elles ont développé un système complexe de gestion des ressources tels que l'entretien du palais royal, des tombes, des canaux historiques construits pour faciliter la navigation humaine, de la forêt etc. La gestion de ce bien nécessitera une prise en compte et une implication de ces communautés avec lesquelles des concertations accrues seront nécessaires.

Pour ces raisons, l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial en collaboration avec ICCROM, ICOMOS, FPMA et l'EPA, organise une réunion d'échanges et de réflexion sur les voies et moyens de renforcer l'implication des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel à travers des actions concrètes. Cette initiative s'aligne sur les objectifs 2 et 3 du plan d'Action 2012-2017 pour la région Afrique, qui soulignent la nécessité de « d'améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial par la gestion effective des risques, l'implication accrue des communautés et les bénéfices économiques directs aux communautés locales » et de « de gérer efficacement les biens existants, en reconnaissant, documentant et formalisant les systèmes de gestion traditionnelle en les intégrant complètement dans les systèmes de gestion en place ». Par ailleurs, le plan d'action opérationnel qui a découlé de la conférence d'Arusha « La sauvegarde du patrimoine mondial comme moteur de développement durable » souligne la nécessité de favoriser une participation significative des communautés locales dans la conservation des sites y compris par la formalisation des systèmes de gestion traditionnels.

II. Objectifs

En phase avec les décisions du Comité du patrimoine mondial sur les bien affectés par le manque d'implication des communautés locales, l'atelier de réflexion a pour objectif de réunir les organisations consultatives, des experts et partenaires de l'UNESCO afin de discuter des enjeux, des principaux défis et des obstacles liés au renforcement de l'implication des communautés locales dans la gestion des sites du patrimoine mondial. Pour ce faire, les participants s'inspireront des résultats de la mise en œuvre des approches COMPACT et HUL.

L'atelier débouchera sur l'identification de sites sur lesquels seront mis en œuvre des projets pilotes.

Les résultats de ces projets seront examinés lors d'une conférence internationale qui permettra de décliner les grands axes d'une nouvelle méthodologie à mettre en œuvre sur les sites du patrimoine culturel en Afrique.

Modalité d'organisation de la réunion

-Le PNUD et le FPMA présenteront quelques cas du projet COMPACT (avec bilan et perspective)

- Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO présentera la note conceptuelle avec quatre propositions de cas pour la considération de participants - deux cas seront retenus.
- L'ICCROM présentera son programme de promotion des approches de conservation axées sur les personnes.
- L'ICOMOS et l'EPA partageront leur expériences et analyse de la situation

III. En partenariat avec

PNUD/S

GP

ICOMOS

ICCROM

UNESCO

Experts

Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain



African World
Heritage Fund



ÉCOLE
DU PATRIMOINE
AFRICAIN

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Centre du
patrimoine
mondial

Annexe 2 : programme de l'Atelier de réflexion

Date : 02 et 03 mars 2017

Lieu : Abomey- Bohicon, Bénin

Mardi 28 Février 2017

Rencontre avec le Ministre de la Culture à Cotonou

Rencontre avec le Directeur Centre National de Gestion de Réserve de Faune

Arrivée des participants à Cotonou

Mercredi 1 Mars 2017

9h30 Rencontre avec l'Ambassadrice d'Afrique du Sud

11h00 Rassemblement des participants

Déjeuner 13h00 – 14h00

14h00 Départ pour Abomey – Bohicon

Jeudi 2 Mars 2017

9h00-9h20 **Mots d'ouverture**

- Samuel Kidiba (Ecole patrimoine africain - EPA) - (5 min)
- Edmond Moukala (Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO) - (5 min)
- Webber Ndro (Fonds pour le patrimoine mondial africain) - (5 min)
- Didier Houénou (Direction du patrimoine culturel - Bénin) - (5 min)

9h20-10h30 **Présentations**

Modérateur : **Edmond Moukala**

- Joseph King (ICCROM) - *ICCROM et les communautés locales* (skype/téléphone – 20 min)
- Marie-Laure Lavenir (ICOMOS) - « *Connecting practices* » (skype/téléphone – 20 min)

Questions et réponses, Débats (30 min)

10h30-10h45 Pause-café

10h45-12h00 **Présentations (suite)**

Modérateur : **Webber Ndro**

- Souayibou Varissou (Fonds pour le patrimoine mondial africain) - *Programmes de proximité et communautés locales* (20 min)
- Khatary Mbaye (UNDP) - *Leçons tirées de l'initiative COMPACT en Afrique* (20 min)

Questions et réponses, Débats (35 min)



[Type text]





African World
Heritage Fund



ÉCOLE
DU PATRIMOINE
AFRICAIN

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Centre du
patrimoine
mondial

Déjeuner 12h00 – 14h00

14h00 Départ pour Abomey

14h20-18h00 **Visite du site d'Abomey**

Rencontre avec les communautés : Salle de conférence, Mairie d'Abomey

15h30-15h45 : Présentation des participants

D. Houénoué

15h45-16h00 : Présentation du contexte de la réunion

D. Houénoué

16h00-17h30 : Echanges et discussions

S. Kidiba et S. Varissou

17h30-17h45 : Synthèse générale

18h00- **Retour à Bohicon**

Vendredi 3 Mars 2017

9h00-10h20 **Présentations d'études de cas**

Modérateur : **Edmond Moukala**

- Baba Keïta – ICCROM et les communautés locales
- Abdul Aziz Guissé - Saint-Louis (20 min)

10h20-10h35 Pause-café

10h35-11h50

- Lassana Cissé - *Implication des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel : cas du site de la Falaise de Bandiagara* (40 min)
- Didier Houénoué - Abomey (20 min)

Questions et réponses, Débats (35min)

Déjeuner 11h50 – 14h00

- Khatary Mbaye, les APAC (5 min)

14h00-16h00 **Rédaction des projets pilotes**

Modérateur : **Baba Keïta**

- Saint-Louis
- Bandiagara
- Abomey

16h-16h10 PAUSE

16h10-17h00

- Conclusion de l'atelier
- Présentation des versions finales des projets
- Finalisation des recommandations
- Mots de clôture

18h00 **Départ pour Cotonou**

Rapporteurs: Souayibou Varissou/Affoh Guenneguez

Annexe 3 : Liste des participants

Webber Ndoro	Directeur	Fonds pour le patrimoine mondial africain
Souayibou Varissou	Chef du développement des partenariats	Fonds pour le patrimoine mondial africain
Samuel Kidiba	Directeur	Ecole du patrimoine africain
Victoire Adegbidi	Coordonnatrice pôle territoires et patrimoines	Ecole du patrimoine africain
Baba Keïta	Gestionnaire du patrimoine culturel, Musée national du Mali	Représentant ICCROM
Lassana Cissé	Expert	Mali Représentant ICOMOS
Abdul Aziz Guissé	Directeur du patrimoine culturel	Sénégal Représentant ICOMOS
Khatary Mbaye	Coordonnateur national PMF FEM	UNOPS-PNUD
Didier Houénoude	Directeur du patrimoine culturel	Bénin
Urbain Hadonou	Gestionnaire du site des Palais royaux d'Abomey	Bénin
Edmond Moukala	Chef de l'unité Afrique du Centre du patrimoine mondial	UNESCO
Affoh Guenneguez	Chargée de projet associée	UNESCO

Participants virtuels (skype)

Joseph King	Directeur Unité sites	ICCROM
Gwenaëlle Bourdin	Directeur Unité évaluation	ICOMOS

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion avec les communautés



Atelier de réflexion « L'implication effective des communautés locales dans la gestion des biens du patrimoine culturel »

Date : 02 - 03 mars 2017

Lieu : Abomey - Bohicon


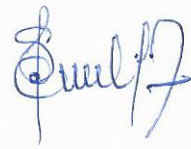

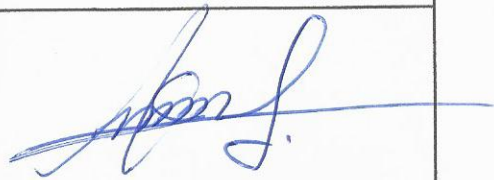


Organisateurs : Centre du patrimoine mondial – Cpm, Ecole du Patrimoine Africain – EPA et le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain - FPMA






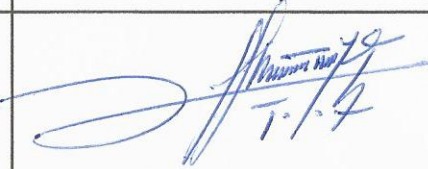
Partenaires: Conseil International des Monuments et Sites – ICOMOS et Centre International d'Etudes pour la Conservation, et la Restauration des Biens Culturels – ICCROM







Réunion avec les représentants des communautés


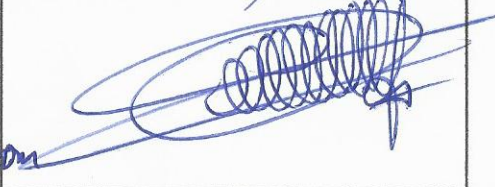
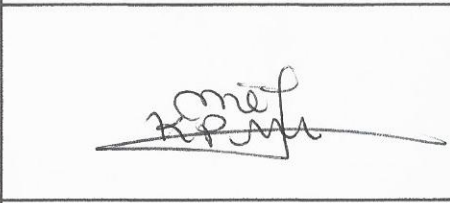

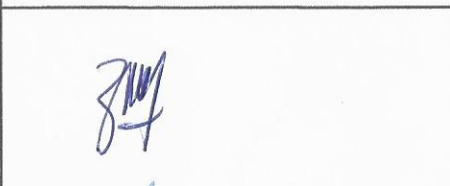

Liste des représentants des communautés







N°	Nom, prénoms	Fonction/ Institution	Contacts/ E-mail	Signature
1	Wibber Ncoro	Director AWA	+27413135012	
2	Sony Bon Varinson	Chief Antenorica AWA	+27113135018 varinson@jmw.com	
3	DEGBO Désiré	CAJ DEBOHOU Mairie Abomey	94459370	

4	A Goli-A G170 Honneur chef lignée	Membre de gestion du Musée	9455-9356 61-384448	
5	Mamert Guedegbe	Représentant ARCHA (AD)	96-18-38-23 95-282428	
6	DAH AGUESSY YOGNON ASSIATA TEBESSOU chef de la lignée Tegebessou	Maître charpentier	95790600 66125802	Aguessy 
7	Assofoé Sélicien	Soudeur	95595278 62739309	
8	AGBOZO G. Toussaint	Chef Quartier DOTA (quartier qui abrite le Musée centrale)	94 56 26 56 97 32 41 07	Agbozo 
9	AGBOHO Claude	Conseillé à Dota	97 26 74 48	

10	Pah GBETABLE	Sage du quartier Hountandji	95 88 24 47	
11	Abiala Jean.	artisan Musée Abomey	95-45-98-55	
12	Viissoukpo Nckel	artisan Musée Abomey	97-28-43-19	
13	ajemaché Gaston	Artisan Musée Abomey	95-40-87-64	
14	lybe kin Anselo	lisseur and Musée	95-43-52-47	
15	Delh Jossouvo FROGBE Ernest	Artisan Musée d'ABOMEY	95 81 93 16 97 77 74 83	

16	Abdou Aziz GUSSE	DPC Sénégal	+221 77 556 42 46	
17	Fallo Baba KEITA	Expert ICCROM	+223 96 12 46 79	
18	Lassana CHÉ	Expert ICOMOS - MAI	+223 6676 2173	
19	Didier HOVENOUDE	DPC / MTC	+229 97 29 04 32	
20	TOKBO K. Homi	Chef d'annuaire 'le Djigbe'	+229 95 96 46 21	
21	JIMASSE Gabin Bernard.	conseiller Com mune d'Abomey	(229) 95 79 94 5	

22	MEDEOU Gabriel	Premier Adjoint au Maire d'Abomey	95366005 97332687 Medeou3@gmail.com	
23	HOLWO Guillaume	SG/Maire d'Abomey	97058103 guillaumeholwo@gmail.com	
24	KPATINVO Valerie	Assistante SG Maire d'Abomey.	96300790 valeriekpatinvo@ gmail.com	
25	NIADA Cesarine	Collaboratrice du SG Mairie Abomey	95-12-54-08	
26	KPAKPA Amoussou Bertin	Mairie Abomey	95712735	
27	HADJASOU H. Yvanni	Gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey	97713833	

28	Baba GUEDEGBE	chef culte	97710936	
29	Khataray Abaye	Constructeur National sergent PMF IFET	+221786581567	
30	KIDIBA Samuel	Dir. EPA	+22962106039	
31	GUENNEGUEZ Agoh	chargée de projet associée UNESCO	+33768382675	
32	GOTON ou Ewéle J-B Dah GOTON ou de Kintou H.	chef du palais du roi Houssou et de la reine NAH	95492652 97-094257	
33	TCHERRO Blaise	CA Vi Solé	91421622	
34	ADEGBIA Victorin	Coordinatrice Pôle Territoires & P. EPA	va@epa - premainst 97318559	